

Séance du 15 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 09/01/2024*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

Affichage porte de la Mairie le 09/01/2024

Présents : MM. GUILLAUME Alain – THOME Valérie - OLLITRAULT Michelle - LE MAINTEC Gwenaëlle - NEVO Laurent – LE VERGE Stéphane - COJEAN François – NOGUES Loïc - Olivier GAUTHIER

Absents excusés : LE POTIER Marie-Laure donne pouvoir à OLLITRAULT Michelle
Marc VIDCOQ donne pouvoir à Alain GUILLAUME
Marion FLOC'H- LIZIARD donne pouvoir à LE MAINTEC
Gwenaëlle Fabienne LE MARCHAND

Secrétaire de séance : Loïc NOGUES

2024-01 En ouverture de séance, M. Le Maire donne lecture à l'assemblée délibérante, du courrier de M. Antoine JAN annonçant sa démission au sein du Conseil Municipal pour raisons professionnelles.

M. Le Maire exprime ses remerciements pour le travail accompli par M. JAN au cours de son mandat.

M. Le Maire accepte la démission de M. Antoine JAN.

➤ **Bâtiments communaux.**

- Anciens vestiaires : point sur le projet de réhabilitation.

Ces vestiaires et leurs dépendances (bar, réserves, toilettes, etc...) datent de la fin des années 60. Ils furent partiellement réaménagés en 1996 (local et WC arbitre). L'arrivée de vestiaires neufs en 2013 a modifié les usages, notamment pour le local arbitre qui n'est plus utilisé et sert de réserve. Par ailleurs, l'ensemble a le plus grand besoin d'être réhabilité, tant au niveau de leur distribution que des installations électriques ou de la toiture, et l'USC souhaite modifier l'agencement de la buvette. Plusieurs rencontres entre la commission bâtiments et les représentants de l'USC ont permis d'avancer sur un projet global qui intégrerait une extension sous la forme d'un abri accolé à la buvette. Une rencontre est programmée avec l'USC pour finaliser le cahier des charges avant de faire appel à 2 Maîtres d'œuvre. Date retenue le 25 janvier à 18h30.

- **2024-02** Salle des fêtes. Mise en place des nouveaux éclairages et changement des plaques des plafonds semaines 6 et 7.

Pour mémoire, la commune a sollicité l'aide de LCBC dans le cadre de son appui aux communes pour les investissements réalisés en matière d'innovation et d'attractivité pour l'équipement de nos salles en nouveaux systèmes audiovisuels

Le 2eme volet de ces aides d'un maximum de 25 000 € concerne les économies d'énergie et la transition écologique. Le Conseil Municipal mandate M. Le Maire pour solliciter l'aide de LCBC pour ce second volet pour les nouveaux éclairages de la salle des fêtes et le changement des ouvertures de la mairie.

- Maison du Val d'Oust (étanchéité). Présentation des devis à une date ultérieure
- Salle du Conseil municipal : réunion de la commission le 22 janvier à 20h.

➤ **Fibre optique** : Les opérateurs ont commencé leur démarchage à domicile et une réunion publique d'information à la population est prévue avec MEGALIS le **lundi 5 Février à 18h30 à la salle des ajoncs d'or**.

➤ **Travaux lotissement les terrasses de la Chouette Chevêche** : actualisation et approbation du nouveau devis EIFFAGE, en prolongement de l'appel d'offre de 2013 soit un total de 133 668.75 € HT.

➤ **Déchets ménagers et composteurs**. L'inscription en mairie des personnes intéressées par l'acquisition d'un composteur a débuté. A ce jour, une trentaine ont déjà été réservés.

➤ **Voirie** :

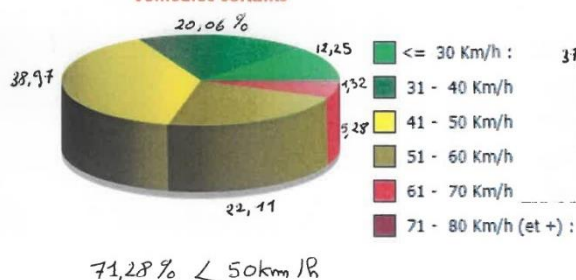
- **Chicanes rue de la Gare**. Présentation par M Loic Nogues des premiers comptages de vitesse comparatifs avec la période précédente. La vitesse des véhicules a diminué dans les deux sens.

EVOGRAPH
Version 4.3

SYNTHESE DES MESURES

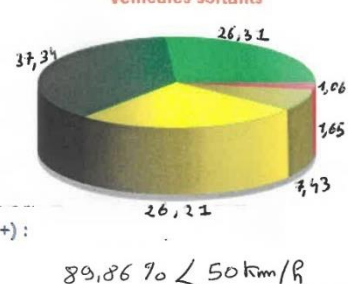
06/12/2021

Véhicules sortants



12/01/2024

Véhicules sortants



M. NOGUES informe l'assemblée qu'il étudie avec le cabinet NICOLAS, le projet d'installer une 3eme chicane, les véhicules venant d'Hémonstoir arrivant encore vite.

- **Programme de voirie intercommunal**. Une discussion va être engagée avec Loudéac Communauté au sujet de la remise en état de la route de la Lande après le passage d'engins de terrassement pendant les travaux ID Logistics.
- **Epareuse** : M. NOGUES informe l'assemblée qu'un appel d'offres va être lancé pour le programme de fauchage pour 2 ans.

➤ **2024-03** **Bibliothèque**

Projet d'animation scolaire dans l'esprit de celle qui avait été réalisée avec les 2 écoles suite à l'exposition Alain THOMAS.

M. COJEAN informe l'assemblée, qu'il s'agit de la réalisation d'un livret/CD. Après rencontres avec l'auteur du roman « La sorcière de Guerlédan » M. RIVIERE, des ateliers de mise en écriture seront programmés pour ensuite la mise en chansons. Le thème est « les histoires fantastiques de ST CARADEC ».

Afin de réaliser ce projet avec les enfants des deux écoles, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une aide financière de l'ETAT (DRAC).

Le coût du projet s'élève à 3 548 € HT, le financement s'établirait de la façon suivante :

Subvention Etat – DRAC : 50 % soit 1774 €

Ressources propres commune : 1 774 €

➤ **2024-04** **Budget : décision modificative N°1**

Reversement de la taxe foncière bâtie professionnelle : Conformément au pacte fiscal intercommunal, le foncier bâti industriel perçu par la commune pour les nouvelles entreprises installées sur les nouveaux parcs d'activités de Loudéac Communauté sont à reverser à l'intercommunalité.

C'est pour nous le cas de l'entreprise Centre Automobiles Logistique, groupe BODEMER pour un montant de 25 020 €. Il convient d'affecter cette dépense au compte 739215 et non au 657351 comme prévu au budget primitif, Idem pour l'année 2023 pour un montant de 25 934 €

Par ailleurs, afin de régler le Fonds National de Péréquation Ressources Intercommunales et Communales 2023 (FPIC) de 1785 € au compte 7392221, d'où la nécessité d'approvisionner ce compte, soit la décision modificative suivante :

65 - 657351	- 50 000 €	
014 - 739215		+ 50 000 €
011- 615231	- 1 785 €	
014 – 7392221		+ 1785 €

Accord, à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

➤ **2024-07 Budget : décision modificative N°2**

Afin de procéder au versement de la subvention communale à l'association foncière, il convient de procéder au virement de crédit suivant :

615231-011 : - 2 200 €

657351 : + 2 200 €

Accord, à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

➤ **2024-05 Budget 2024 : engagement d'1/4 des crédits investissement**

En application de l'article L 1612-1 du CGCT et afin d'éviter tout problème de règlement d'investissement en début d'année 2024, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser, dans l'attente du vote du budget primitif 2024, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des dépenses réelles d'investissement 2023,

Soit :

Dépenses réelles d'investissement : **706 793.07 €**

Montant emprunts et dettes : **101 501.51 €**

Total à prendre en compte : **605 291.56 €**

Montant autorisé : **605 291.56 € * 0.25 = 151 322.89 €**

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

➤ **Questions diverses**

- Sons de Bretagne et d'ailleurs, date du concert 2024 : Le 18/07

- Acquisition d'un nouveau barbecue à l'étang

M. COJEAN propose le remplacement du barbecue du relais rando devenu vétuste et propose un modèle à 2 445 €. L'assemblée accepte cette proposition et autorise M. Le Maire à signer le bon de commande.

- Date de réunion pour lotissement de Calagan fixée le 24 Janvier.

- **2024-06 Indemnisation bris de vitrine**

Mme MARQUER Marie-Madeleine a été victime d'impact de cailloux sur sa vitrine suite à débroussaillage par nos services mais ne nous a pas signalé le sinistre. Elle a fait procéder à la réparation de sa vitrine, a réglé la facture et fait fonctionner sa propre assurance. M. Le Maire propose à l'assemblée, de régler à Mme MARQUER la franchise de 137 € qui lui restait à sa charge. Accord, à l'unanimité.

- Eclairage public : point sur les horaires

- Calendrier 2024 des réunions de bureau et de Conseil Municipal.
- Médailles d'honneur de la commune :

Jean-Pierre LE MOING, restaurateur au Caradec depuis 36 ans et caviste, et Mme Michèle HUBY pour les 40 années au service de la commune portant haut les couleurs de la commune. Accord à l'unanimité pour attribution de la médaille.